

Saint-Denis, le 15 novembre 2013

Objet : le FSER dans le PLF 2014

Dossier suivi par : Pierre Montel, Délégué Général

Pièce jointe : p. 49 du PLF 2014 du MCC

Monsieur le Député,

Les débats parlementaires concernant le Projet de Loi de Finances 2014 représentent un enjeu majeur pour l'avenir de notre secteur. En effet, les Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiements (CP) proposés par le Ministère de la Culture et de la Communication pour le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) sont en baisse et ne sauraient suffire à préserver un secteur essentiel à la bonne circulation de l'information sur tous les territoires, même les plus isolés : la radiodiffusion de proximité à vocation non-commerciale.

En 1986, le parlement unanime, a reconnu, par la **Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 « relative à la liberté de communication »**, un fort secteur de l'économie sociale dans la radiodiffusion : les radios locales associatives. Cette loi fait partie du socle fondamental de notre pays reposant sur le pluralisme et la liberté d'expression. La loi garantit à notre secteur l'accès à une part significative du spectre hertzien, et une aide publique réglementaire : le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER).

Les radios associatives, ce sont près de six cents très petites entreprises à caractère non-commercial, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les collectivités d'outre-mer. Elles sont bien souvent les seuls médias locaux sur leur zone de diffusion. Elles veillent à l'information, à la promotion des initiatives économiques et culturelles locales et au maintien du lien social sur leur zone de couverture. Les derniers rapports de branche en témoignent : ces radios emploient plus de 2.500 salariés (40 % du secteur de la radiodiffusion privée), dont un cinquième de journalistes professionnels, et impliquent dans leurs activités plusieurs dizaines de milliers de bénévoles. Elles remplissent de nombreuses missions d'intérêt général liées au soutien au développement local, à l'expression des différents courants socioculturels, à la protection de l'environnement, à la sécurité et à la lutte contre l'exclusion.

Le FSER, sous l'autorité du Ministère de la Culture et de la Communication, est la pièce essentielle de ce dispositif.

Le Projet de Loi de Finances 2014 du ministère de la Culture et de la Communication fait apparaître une baisse du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique locale correspondant à 0,2 millions d'euros, soit 0,7% du budget global.

Nous choisissons de vous alerter aujourd'hui sur la situation de nos mandants qui ne sauraient supporter une ponction supplémentaire de leurs recettes en 2014 :

- avec un FSER qui stagne en 2013 à 29 millions d'euros, en dépit d'une augmentation régulière des services bénéficiaires (671 dossiers de demande de subvention déposés au FSER en 2013, contre 655 en 2012, soit une augmentation de 2,4% sur le dernier exercice) ;
- avec la baisse de la contribution de l'État aux finances des collectivités locales, les radios supportent déjà, par incidence directe, des baisses, voire parfois la suppression, de subventions locales, départementales et régionales ;

■ **Ensemble, on est plus fort !** ■

- avec l'arrêt, ou la restriction, de dispositifs de soutien à l'emploi tels les emplois tremplins, les radios locales supportent de nouvelles charges sociales en dépit de budgets chaque année plus contraints ;
- avec le gel du GIP EPRA en 2013, qui fragilise toutes les radios parties prenantes de ce dispositif d'intérêt général ;
- avec le déploiement progressif de la Radio Numérique Terrestre (RNT) initié en 2012 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), de nombreuses radios associatives vont devoir assumer, en plus de leur diffusion hertzienne analogique, une diffusion hertzienne numérique. Cela représente une charge annuelle supplémentaire pour une technologie pourtant fondamentale pour l'avenir de nos médias.

Avec une masse salariale moyenne correspondant à 3,8 emplois pour un budget annuel moyen de 120.000 euros, nos radios n'ont plus aucune latitude pour assumer la moindre économie sur leur fonctionnement, sauf à vouloir mettre en péril immédiatement leur fragile stabilité économique, et impacter directement l'emploi dès les premières semaines de l'exercice budgétaire 2014.

Par ailleurs, je me permets d'attirer votre attention sur l'engagement que notre organisation professionnelle vient de prendre eu égard à la grande cause nationale qu'est la bataille pour l'emploi : la signature d'une convention d'objectif portant la création de cinq cents emplois d'avenir de qualité, avec Aurélie Filippetti et Benoit Hamon. C'est un effort considérable et cela met à contribution les employeurs de l'économie sociale que nous sommes. Amputer le budget des radios associatives reviendrait à trancher le jarret d'un cheval de course au moment du saut d'obstacle. Pour l'emploi, c'est l'inverse qu'il faut faire.

Pour 2014, il faut donc aborder le montant du FSER sous l'angle de la pérennisation des entreprises associatives concernées et de l'emploi. Je vous saurais gré de défendre le principe d'une sanctuarisation du FSER correspondant a minima à la Loi de Finances Initiale 2013, votée à hauteur de 29 millions d'euros, avec une enveloppe supplémentaire significative du fait des efforts en matière de création d'emplois de qualité sur les territoires urbains et ruraux et dans les collectivités d'outre-mer, ainsi que la création d'un fonds spécifique dédié au déploiement de la Radio Numérique Terrestre (RNT), comme le législateur a su le faire au moment du déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Nous savons à quel point vous êtes sensible à la situation de la radiodiffusion associative de proximité sur votre circonscription, ainsi que sur l'ensemble du territoire national, et comptons sur votre soutien afin de franchir ensemble, et dans les meilleures conditions, les nouvelles étapes décisives qui se présentent.

Mon équipe et moi-même restons à votre entière disposition et vous remercions pour l'attention que vous porterez à l'action du SNRL en faveur de l'avenir de la radiodiffusion associative et vous prie de croire en l'assurance, Monsieur le Député, de ma considération distinguée.


Emmanuel Bouffier,

Président,

Membre du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique